

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.
ON S'ABONNE :
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2° étage.

Lyon, 3 août.

Ce n'est pas sans intention que nous avons rassemblé hier les témoignages de la presse sur les manifestations auxquelles la garde nationale s'est livrée dans la plupart des villes importantes des départements à l'occasion des fêtes de juillet. Les récits des journaux ministériels de ces diverses localités diffèrent très-peu, quant à l'ensemble des faits matériels, des détails que nous avons empruntés aux feuilles populaires. Elles interprètent, elles commentent, elles blâment, elles louent, elles calomnient, tout cela dans des intérêts trop évidents pour qu'on puisse s'étonner d'une mauvaise foi, à laquelle d'ailleurs elles ont fini par nous habituer. Malgré cette concordance, les grands journaux de la police de Paris n'enregistrent pas moins avec un à-plomb imperturbable des dépêches télégraphiques qui constatent successivement que sur chacun des points de la France la population a célébré avec un enthousiasme tout monarchique l'anniversaire de la révolution, que la garde nationale a partout fait éclater l'expression d'un ardent amour, d'une passion furieuse pour le roi et son auguste famille. Voilà ce qui a été écrit sur Dijon, par exemple, dont nos lecteurs ont reçu hier des nouvelles détaillées; voilà ce qui a été écrit sur Lyon, dont chacun de nous a pu mesurer le dévouement royaliste; voilà ce qui sera sans doute écrit sur Marseille où l'autorité vient de se mettre en état d'hostilité flagrante contre la garde nationale.

On jugera par là de la croyance que méritent les rapports des feuilles du Château sur ce qui s'est passé à la grande revue de la place Vendôme.

Le Château a beau s'irriter de la physionomie nouvelle que les fêtes de juillet viennent de donner à la bourgeoisie, il a beau s'ingénier pour épouvanter par des arrestations sans nombre, par des conspirations soufflées ceux qu'il effrayait tant naguères par le fantôme de l'émeute ou de 93: ces moyens sont usés et ses inventions paraissent un peu niaises aux gens qui étaient, il y a un an, le plus disposés à s'effrayer de ses terreurs affectées, à s'échauffer de ses colères.

On ne persuade pas de la vérité même la plus évidente les hommes qui ont intérêt non seulement à croire le mensonge, mais encore à le faire croire. Cependant il y a dans la nature et l'ensemble des choses une force de conviction qui suffit pour les esprits de bonne foi. Nous ne craignons pas pour les doctrines républicaines l'opinion qui doit résulter des manifestations publiques dont l'anniversaire de la révolution a été l'occasion.

Ces manifestations nous ont démontré un fait qui a été pour nous l'objet d'incertitudes siacères, sérieuses et nous dirons même affligeantes. Toujours nous avons douté s'il n'y avait pas sous la misérable question de l'existence du pouvoir actuel une autre question bien plus grave et bien plus inquiétante. Long-temps nous nous sommes demandé si ce pouvoir parviendrait, comme il le désirait, à diviser la nation en deux classes, les citoyens et les barbares; les hommes de loisir et les ilotes du travail, les bourgeois et le peuple. Si cette division, que quelques hommes bien intentionnés mais imprudents avaient acceptée dans l'irritation que leur avait causée l'imprudente déclaration de guerre des privilégiés, existait réellement tant le fait social comme ce gouvernement d'exception l'avait créée dans l'état politique; si les propriétaires et les prolétaires (pour me servir de mots qu'il ne faut rappeler que pour les vouer à l'oubli) étaient des ennemis irréconciliables par l'organisation même du travail et de la propriété dans notre situation actuelle; si les uns, possesseurs des fusils et des moyens de corruption, devaient, comme le prétendait le *Journal des Débats*, faire une guerre sans trêve et sans merci à ces barbares qu'on nous représentait comme en perpétuelle agression contre le bien-être et l'oisiveté des propriétaires.

Cette question, on le sent, était douloureuse à poser pour quiconque s'était bercé de l'espoir de voir désormais les révolutions violentes se changer en transactions pacifiques entre les intérêts divers que l'histoire nous montre aux prises depuis la formation des peuples et des nationalités; pour quiconque s'était flatté que l'autorité brutale des rois de droit divin étant une fois battue et le principe de la souveraineté populaire une fois consacré dans les croyances universelles, les transformations successives des intérêts et des classes ne seraient plus que l'œuvre de l'inefficace désormais libre de toute entrave et développant une à une les conséquences du grand principe de l'égalité chrétienne, appuyé sur le principe philosophique du libre examen.

Il n'est pas inutile de remarquer que cette question périlleuse avait été posée pour la première fois ou du moins jetée dans la discussion écrite par une école politique et économique tombée depuis lors dans d'incroyables débordes-

mens d'imagination. On aime à constater que ce furent précisément ceux qui devaient abandonner et insulter plus tard le dogme de la souveraineté populaire qui les avait nourris et élevés pour se jeter dans la folie des révélations religieuses, qui employèrent d'abord comme moyen de critique et de popularité cette division de la société en deux camps. Le pouvoir de fait ne manqua pas de s'emparer de cette thèse qui mettait à sa disposition le seul élément national auquel il pût s'adresser, la bourgeoisie, puisque ni l'ancienne aristocratie féodale et le clergé catholique qui s'était fait le valet de ce vieux débris d'un pouvoir autrefois son esclave, ni les masses populaires n'étaient pour lui. — Que quelques-uns de nos amis aient donné dans le piège et accepté cette déclaration d'une guerre dont ils ne pouvaient craindre sérieusement l'issue, c'est ce qui n'étonnera personne de ceux qui savent comment l'on est poussé par l'ardeur de la discussion publique et comment des hommes de sang-froid se laissent ainsi entraîner hors d'un terrain où leur intérêt et l'intérêt de la vérité devaient les engager à demeurer.

Aujourd'hui nous osons dire que cette mauvaise querelle, après avoir languie, faute de vérité, dans la polémique publique, est tranchée par les faits. Aujourd'hui on peut avancer que les passions politiques ne feront pas dans la société deux camps, et que cette division que le juste-milieu cherche à exploiter sous une autre forme, en établissant une distinction puérile entre les améliorations sociales et le perfectionnement politique, est déclarée fautive et menteuse par l'adhésion formelle de tout ce qu'il y a d'intelligent et de généreux dans la bourgeoisie aux doctrines de liberté et de droit populaire qui sont devenues le partage exclusif du parti républicain, par la marche rétrograde du gouvernement.

Ce serait s'aveugler étrangement que de prendre l'affaire des bastilles pour un fait isolé, distinct de l'ensemble de la politique du pouvoir et du pays. Ce n'est pas parce que les propriétaires des maisons de Paris sont effrayés des bombes et des boulets que la royauté pourrait lancer dans un jour de colère, que la France entière s'est émue de cette entreprise de la monarchie. La manière dont le gouvernement a soutenu la discussion entamée si énergiquement par la presse, a prouvé avec la clarté du soleil le but réel de ces fortifications. On a compris que ce n'était pas Paris seul qui était menacé, que c'étaient toutes les idées de liberté dont on se flattait de maîtriser le foyer, en dominant cette capitale de l'intelligence; que c'étaient encore les intérêts anti-révolutionnaires qui complottaient contre la souveraineté du peuple; enfin, que la sainte-alliance des rois tout entière était intéressée dans cette entreprise, tout autant que Louis-Philippe lui-même.

Il a fallu cette grande conspiration des royautés européennes pour convaincre enfin la bourgeoisie de l'alliance réelle et intime quoique secrète de Louis-Philippe avec les rois absolus. Les vraisemblances avaient eu beau s'accumuler jusqu'ici, ceux qui si long-temps, sous la restauration, combattaient pour la souveraineté populaire n'avaient pu croire à ce pacte adultère, tant la chose paraissait monstrueuse à leurs yeux. L'affaire des forts détachés a servi à les persuader, et ce n'est qu'en se voyant serrés de si près et menacés par une force si brutale que la bourgeoisie, libérale depuis Voltaire, s'est émue et révoltée contre les projets de la sainte-alliance.

Il y a bien long-temps, pour notre compte, que nous savions à quoi nous en tenir, et si l'on veut se reporter à plus d'une année en arrière, on se souviendra que nous avons dès lors développé cette vérité: *la sainte-alliance menace la liberté française et non pas la royauté française*. Dès-lors nous avons compris la communauté d'intérêts qui unissait Louis-Philippe aux royautés absolues et à ce qui reste en Europe d'aristocratie féodale.

Maintenant cette thèse, qui parut neuve dans ce temps-là, est un lieu commun à la trivialité duquel la dénonciation des patriotes Savoyens par le Château et la grande chasse commencée en France contre les réfugiés polonais, espagnols, italiens, ne peut rien ajouter en évidence.

La bourgeoisie est donc arrivée à confondre la liberté nationale avec la liberté populaire, et comme les forts détachés sont une des nécessités de la monarchie, menacée au dehors si elle ne les achève point, menacée au dedans si elle essaie de les terminer, il y a à moins que jamais dans les doctrines politiques un milieu entre le royalisme pur (philippiste ou carliste) et le républicanisme.

Eh bien! nous disons que la bourgeoisie elle-même devient républicaine; nous disons que si elle n'avoue pas unanimement cette conversion, elle avoue encore moins son culte pour la royauté des bastilles.

La question résolue ainsi par le point de vue purement politique, renferme la solution de l'autre question qu'on a voulu en séparer et que l'on a appelée sociale, comme si tout ce qui est politique n'était pas social! L'organisation du travail, l'assiette des impôts, l'emploi de la richesse nationale, tout cela est une mission de la représentation populaire, de

la représentation vraie, tout cela est affaire de discussion, de publicité, de liberté, de presse et de liberté d'élection, car enfin si la royauté n'est plus là pour nommer aux emplois et manger le budget, il faudra bien que quelqu'un élise les fonctionnaires et administre la fortune publique, et ce quelqu'un, qui sera-ce, si ce n'est pas tout le monde?

Sans doute il reste beaucoup à faire pour rendre complète et franche cette adhésion de la bourgeoisie aux doctrines républicaines. C'est pour cela que notre parti doit se dépouiller lui-même de ces formes étranges empruntées à d'autres temps et de cette irritation que lui a donnée la persécution infâme dont il est l'objet.

Ainsi, toute idée de réaction sanglante doit être proscrite du langage, comme elle est proscrite des mœurs et des intentions de nos amis. Ainsi, ces habitudes de secret et de conspiration que nous ont laissées les libéraux de la restauration, doivent être abandonnées. Pourquoi aller chercher dans le passé des moyens quand notre but est dans l'avenir? — En vérité, nous ne concevons pas ce que la France gagnera en bien-être et en liberté, quand nous nous appellerons mutuellement *citoyen*, au lieu de nous appeler tout simplement *monsieur*, comme le veulent notre langue et des habitudes qu'il n'est pas donné à un parti de changer. Certainement il est puéril aux bourgeois de s'effrayer de ces réminiscences innocentes de la première république, mais n'est-ce pas une puérilité plus grande encore que de risquer le moindre avantage réel, le moindre progrès, pour des bizarreries qui ne réussiront jamais dans un pays de bon goût et de civilisation élégante comme la France?

Il faut que le parti républicain perde ces habitudes de coterie et de club; le parti républicain doit sentir que sa mission est plus large que de représenter telle ou telle fraction de la nation et de la société, fût-ce même le plus grand nombre: il faut qu'il représente la société tout entière avec tous ses éléments de progrès, avec toute sa force d'avenir.

Si cela demande du temps, il faut s'en consoler par la pensée que notre devoir est de fonder un régime définitif et une constitution, non pas immobile, mais durable dans son progrès.

On peut croire que si quelqu'un est pressé d'en finir avec le système actuel, assurément ce sont ceux que le système frappe les premiers, et nous osons dire que personne n'a le droit d'être plus impatient que ceux qui sont placés sous l'ignoble puissance des hautes et basses polices auxquelles la presse est livrée.

Ans. P.

Le *Moniteur* nous apprend que par décision du 23 de ce mois le roi, à l'occasion de l'anniversaire des glorieuses journées de juillet et de son avènement au trône, a accordé dix-neuf grâces, commutations ou réductions de peines à des condamnés renfermés dans les maisons de détention et les prisons du ressort de la cour de Caen, à neuf détenus de la maison centrale de Beaulieu, pour vol, blessures, faux, recel, tentative d'empoisonnement et d'assassinat, etc.; voilà les titres à la clémence royale. Sept voleurs détenus au Mont-St-Michel, vont aussi céder leur place aux condamnés politiques. Depuis long-temps on connaissait la haine des conseillers royaux pour les amistiés politiques, mais on n'avait pas encore apprécié leur prédilection pour les voleurs et les assassins, qui, à chaque grande solennité, viennent servir de recrue à leurs fidèles de la rue de Jérusalem.

Un dernier trait caractérise la monarchie du 7 août: presque tous les condamnés politiques de la restauration qui avaient échappé à la première réaction ont fini par trouver grâce auprès de la branche aînée elle-même. La branche cadette n'a grâcié que des forçats et des voleurs.

Au Rédacteur du *Précurseur*.

Monsieur,

Je vous prie d'insérer la lettre suivante, en réponse à celle de M. Terme publiée dans votre n° d'hier.

M. Terme se défend, et il a raison, d'être l'auteur d'un projet qui assumerait sur sa tête une si grande responsabilité, et dont les conséquences pourraient devenir aussi funestes à la ville de Lyon qu'aux trois villes suburbaines.

Je ne rentrerai pas dans la discussion; le rapport de la commission du conseil municipal de la ville de la Guillotière ainsi que le mémoire rédigé par de savants jurisconsultes, éclaireront toutes les opinions à cet égard.

Mais je me permettrai de rectifier un fait avancé: M. Terme a dit: *La Guillotière, par exemple, a fait partie de Lyon en vertu d'un décret de l'assemblée nationale en date du 6 juin 1790.*

Et moi je lui réponds qu'au 20 mars 1791 le conseil municipal de la ville de la Guillotière était dans le plein et entier exercice de ses fonctions, ainsi qu'il résulte des délibérations prises et signées par le maire et le conseil municipal de cette époque; j'offre de lui donner la preuve de ce que j'avance.

Je demanderai à M. Terme, qui se plaint de la manière dont je me suis exprimé, s'il croit possible à un homme que l'on ruine, que l'on dépouille, d'employer envers celui qu'il croit être l'auteur de sa ruine des paroles fardées qui ne s'accordent nullement avec sa position; pour moi, je lui déclare franchement que je ne saurais dissimuler à ce point.

Cependant je ne pense pas, et telle n'a point été mon in-

tention avoir porté la moindre atteinte à l'honneur et à la probité de M. Terme, à la disposition duquel je suis entièrement.

Agréer, etc.

BERGER.

EMBELLISSEMENTS DE LA PLACE DES TERREAUX.

On pensait qu'après la démolition et l'enlèvement de l'immense baraque qui a servi de théâtre provisoire sur la place des Terreaux, l'administration municipale s'occuperait de l'embellissement de cette place si bien située, et où se trouvent les deux plus beaux monuments de notre cité. Les réparations de la façade de l'Hôtel-de-Ville, la reconstruction du belvédère et l'achèvement des sculptures du Palais-St-Pierre, le nivellement du sol de la place, la pose d'élegantes banquettes en remplacement des indignes bornes qui s'y trouvent, tels étaient les travaux qu'on attendait. Rien de tout cela n'a été fait encore, si ce n'est la reconstruction du belvédère du Palais-St-Pierre, qui vient d'être achevée. La façade de ce palais est maintenant couronnée par cet élégant belvédère, reconstruit avec goût et orné, au-dessus de ses faces latérales et postérieures, d'une magnifique balustrade en fer, dessinée avec talent par le jeune architecte de la ville, qui a su la mettre en rapport de style avec celle de la grande galerie intérieure, tout en lui donnant une certaine grâce moderne. La plate-forme du belvédère, au lieu d'être garnie de dalles, a été couverte en bitume de Seyssel, suivant le procédé de la Compagnie Branchut, de notre ville, procédé d'où résulte une immense économie, une égale durée, et qui va être désormais généralement employé. En total, cette reconstruction fait honneur à l'architecte qui l'a dirigée et à l'administration qui l'a ordonnée. On attend d'elle et de lui la suite des embellissements de la place des Terreaux. Qu'au moins cette place, qui est le centre de la ville et le siège de l'autorité municipale, ne fasse pas dire aux étrangers qu'on ne sait rien achever à Lyon, et que tous nos monuments publics tombent en ruine.

(Communiqué.)

SOUSCRIPTION LAFFITTE.

La loge de l'Asile du Sage, à Lyon, 41 fr.

CAISSE DE PRÊT DES CHEFS D'ATELIER.

AVIS.

La commission exécutive de la Caisse de Prêt, à l'honneur de rappeler à MM. les négociants-fabricants, que par l'ordonnance du roi, en date du 9 mai 1832, qui a approuvé ses statuts, elle est assimilée en tout point, aux négociants qui feraient des avances aux chefs d'atelier.

Ayant acquis la certitude que plusieurs maisons de commerce occupent des chefs d'atelier débiteurs à la Caisse, sans être munis de leurs livrets d'acquit, la commission exécutive ne pouvant, sans léser ses intérêts, laisser subsister plus long-temps cet abus, prévient MM. les négociants pour qu'ils aient à se mettre en règle d'ici au 20 août courant; ce délai expiré, elle usera contre les contrevenants, des droits que lui assurent les dispositions de l'art. 27, titre III, de la loi du 13 mars 1806.

Pour la commission exécutive,
Pour l'Agent comptable,
SEPPE.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.) Paris, 1^{er} août.

Par ordonnance insérée au *Moniteur* de ce matin, la caisse d'épargne et de prévoyance formée à Saint-Etienne, département de la Loire est autorisée.

M. Barbantois, sous-gouverneur du duc de Bordeaux, ayant fait demander une audience à la reine, M. de Montalivet avait été chargé de s'entendre avec l'envoyé de Prague. Quelques difficultés s'étant élevées entre lui et l'intendant de la liste civile auquel il avait sans doute fait mal au cœur par ses propositions sur la liquidation des biens de l'ex-famille royale, celui-ci refusa de continuer la conférence.

On se ravisa néanmoins, et le baron Fain, suivant les uns, le comte de Montrou, suivant les autres, fut chargé de renouer la négociation et de rapporter à la reine la lettre de la duchesse d'Angoulême.

Cette lettre a paru jeter l'alarme dans la famille, et cette fois c'est un aide-de-camp du roi qui fut chargé de recevoir l'ambassadeur légitimiste.

On redoute beaucoup les indiscretions du diplomate négociateur, et il n'est sorte d'égarés que l'on n'ait envers lui. Les polices Gisquet et Rumigny ont reçu l'ordre de mettre la plus grande circonspection et la plus grande politesse dans la surveillance dont il doit être l'objet.

On lui a laissé pourtant toute facilité de communiquer et de transmettre ses messages à plusieurs ex-ministres de la restauration et entr'autres à MM. Roy et Pasquier.

L'on répand le bruit que la mission de M. Barbantois a pour but unique la liquidation des biens de la branche aînée et les arrangements avec ses créanciers. M. Roy a promis à l'ex-Dauphin de l'aider de ses conseils dans cette négociation, et c'est à ce sujet qu'elle lui a écrit.

On tient beaucoup au Château à faire croire qu'il n'y a rien de politique dans cet ambassadeur du sous-gouverneur d'Henri V.

— On se plaint beaucoup au château de l'énormité des dépenses de la police du midi qui menace d'épuiser bientôt les fonds secrets. On va même jusqu'à dire que plus d'une honnête spéculation sur tous ces bruits de conspirations prêtes à éclater, de mécontentemens d'ouvriers et de sympathies des chefs militaires pour les classes populaires pourraient bien être frustrées.

Un M. D*** qui a déjà été employé sous l'empire en qualité d'observateur politique sous le titre d'inspecteur général des droits réunis dans le midi, vient d'être envoyé à Lyon et serait nommé chef de la commission d'enquête commerciale destinée à éclairer le gouvernement sur les rapports à fixer entre les fabricants et les ouvriers.

— Les pétitions contre les forts détachés continuent à se couvrir de signatures dans les rangs de la garde nationale et sont bientôt en plus grand nombre que les présens à la revue. Beaucoup de citoyens qui ont reculé devant une manifestation bruyante qu'on leur représentait comme illégale et comme pouvant amener de fâcheux déordres, s'empressent de témoigner que s'ils ont fait un sacrifice à l'ordre, ce n'en sont pas moins opposés pour cela au projet d'embellissement de Paris. On assure même que M. Delessert se propose de réunir un grand nombre de citoyens de sa légion, dont le dévouement monarchique n'est pas douteux, mais qui pense comme lui sur les fortifications.

Siôt que ce projet a été connu, M. d'Argout et un aide de camp du roi ont été prier M. Delessert de renoncer à une telle manifestation. Le ministre lui a même reproché avec un peu d'aigreur l'opposition que M. Delessert et d'autres gens de hautes finances et de loisir, faisaient au système de défense de la capitale, dans la crainte de perdre les jolies campagnes aux environs de Paris, qui font leur résidence d'été.

Si jamais cependant on peut excuser l'intérêt personnel, ne serait-ce pas quand il protège une immense population et ses libertés?

— La diplomatie revient à la charge et ne veut pas que les promesses du 7 août soient pour elle des promesses de l'Hôtel-de-Ville. Un memorandum a été remis au ministre des affaires étrangères, au nom de la Prusse et de la Russie, dans lequel on rappelle certains articles additionnels aux traités de Vienne, de Laybach et de Vérone, par lesquels les souverains s'engagent à se prêter une assistance mutuelle pour le rétablissement de l'ordre, et laissent à la sagesse des souverains unis, de décider d'eux-mêmes et sans l'appel du pouvoir opprimé, à régler l'intervention promise.

On rappelle donc à la royauté du 7 août les engagements qu'elle a pris envers l'Europe, lorsqu'elle en a été reconnue et que la faiblesse du pouvoir contre l'anarchie qui prétend lui imposer ses lois, fait un devoir d'exiger l'exécution d'un projet qui est la seule garantie d'ordre et de paix intérieure que l'on puisse donner aux puissances chargées de la maintenir, conformément aux traités.

Cette bourrasque diplomatique a beaucoup inquiété le conseil, et la plus grande perplexité y règne sur le parti à prendre.

AUTRE CORRESPONDANCE.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui le tableau régulateur du prix des grains. Il résulte de cette publication que de la dernière semaine de juin à la deuxième semaine de juillet, dont les cours sont constatés, le prix du froment a tendu à la baisse sur les marchés de Toulouse, Gray, Strasbourg, Bergues, Arras, Roye, Rouen, Verdun, Charleville, St-Lô;

Qu'au contraire, il y a eu pendant la même période, tendance à la hausse sur les marchés de Marseille, Bordeaux, St-Laurent, Grand-Lemps, Mulhouse, Soissons, Saumur et Metz;

Et qu'enfin les marchés dont les prix sont restés stationnaires sont les suivants: Lyon, Marais, Paris, Nantes, Quimper, Paimpol et Hennebont.

Par suite de cette fixation de prix, le droit d'entrée sur les blés froments est de 9 f. par les ports ou frontières des Pyrénées, de l'Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Var et Corse;

De 10 f. 75 c. pour la Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Ariège, Haute-Garonne;

De 4 f. 75 c. pour le Jura, le Doubs, l'Ain, l'Isère, les Basses-Alpes, Hautes-Alpes, le Haut et Bas-Rhin;

De 9 f. 25 c. pour le Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Loire-Inférieure, Vendée et Charente-Inférieure;

De 6 f. 25 c. pour la Moselle, Meuse, Ardennes, Aisne, Manche, Ile-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère et Morbihan.

(Ces droits sont ceux qui s'appliquent à l'importation par bâtimens français et sans y comprendre le 10^e.)

Le prix moyen du blé, pour toute la France, est de 17 f. 25 c. l'hectolitre, au 15 juillet 1833. Depuis 1827, il n'était pas tombé aussi bas, et en 1832, à pareille époque, il était de 27 f. 97 c.; en revanche de 1820 à 1827, il n'avait dépassé qu'une fois (en 1823) le taux de 17 f. 25 c., et il s'était tenu généralement dans les prix de 14 à 16 f.

En ce moment la tendance à la baisse paraît être établie sur le plus grand nombre de points. Toutefois la récolte, sans avoir manqué partout, est presque partout d'assez médiocre qualité. L'année sera tout au plus ordinaire.

— Il est arrivé de Stockholm au Havre, sur le brig suédois le *Neptunus*, 9 canons et obusiers en fer, à l'adresse du ministre de la guerre, et 5 canons ou obusiers à l'adresse du ministre de la marine, avec des caisses contenant des échantillons de fonte pour les deux ministères.

Ces envois sont des essais faits par ordre du gouvernement français sur l'économie et le bon usage que pourrait procurer le fer de Suède dans la fabrication des pièces d'artillerie. Un officier distingué de cette arme a été envoyé il y a plusieurs mois dans le Nord pour des études de ce genre, et c'est à la suite de sa mission qu'il a été résolu qu'on ferait un essai sur la fonte suédoise, dans son application aux besoins de nos fonderies militaires, en même temps que l'on comparerait les résultats obtenus chez nous avec ce métal à ceux que donneraient les pièces d'artillerie apportées toutes faites des fonderies du Nord.

— Le complot du 28 juillet s'évanouit en fumée comme toutes les conspirations successivement inventées ou grossies par le juste-milieu pour inspirer à son profit l'intérêt ou la terreur.

Les 500 fusils saisis chez M. Perardel se réduisent à 162, dont 2 seulement étaient achevés et en état de faire feu. Les moulés à balles étaient chauds trouvés, disait-on, chez ce même individu, n'ont plus été saisis dans la maison qu'il habite, mais dans un appartement distinct du sien, et chez des gens que rien n'indique qu'il connaît.

Des 250 individus arrêtés pour diverses causes avant ou pendant les trois jours, 240 sont déjà relâchés, et ce matin 2 ou 3 des 10 qui restent ont dû encore être mis en liberté; on désigne même M. Perardel lui-même comme sur le point d'être renvoyé faute de charges suffisantes.

Il est vrai que ce matin le *Journal de Paris* publie une proclamation républicaine assez ridicule; mais cette proclamation, dit-il, a été saisie sous presse, ce qui aurait permis au *Journal de Paris* de donner plus de poids à cette publication, s'il avait indiqué où et par qui elle avait été saisie. Cette pièce, si elle est authentique, ne peut être émanée que de cerveaux malades; mais il est bien plus probable qu'elle a été fabriquée soit par quelque mouchard qui aura voulu se donner de l'importance, en disant qu'il l'a arrachée aux mains de quelque républicain fugitif, soit en plus haut lieu et pour justifier les complots qui foudrent dans les mains de l'autorité.

— Voici sur le duel entre un adjoint et un maire du 4^e arrondissement quelques détails qui n'ont point été publiés:

M. Vignier, adjoint à la mairie d'où dépend St-Germain-Auxerrois, fermé comme église depuis le 13 février 1831, colportait dans le quartier des pétitions pour solliciter la restitution de ce temple au culte catholique. Le maire, M. Cadet de Gassicourt, instruit des démarches que faisait son

adjoint, sans aucun titre ni droit, puisqu'un adjoint n'a d'autorité qu'en l'absence du maire, se plaignit hautement des procédés de M. Vignier, et à lui-même devant plusieurs officiers de la garde nationale en tels termes que des paroles on en vint bientôt aux voix de fait, et que si le maire eut un œil grièvement enchyrosé, l'adjoint perdit deux dents et gagna une fluxion dans la bataille, qui ne finit que grâce à l'intervention du poste de garde nationale de service à la maison commune.

Aussitôt que l'œil de M. Cadet-Gassicourt put lui permettre de trouver le point de mire d'un pistolet, les deux adversaires se sont rendus au bois de Vincennes où, comme on le sait, la querelle a fini sans effusion de sang. En même temps ces deux messieurs avaient envoyé au ministère de l'intérieur leur démission. Celle de M. Vignier a été seule acceptée, parce que le premier manque à la subordination vient de lui, et que d'ailleurs M. Cadet-Gassicourt long-temps patriote et gagné au juste-milieu à la dernière fête du roi (Voir le *Moniteur* article *promotions*.) est une conquête qu'il a paru important de conserver, puis M. Cadet, pharmacien, et M. Lobau s'est déclaré pour lui.

— Les explications demandées à la chambre des lords d'Angleterre sur la question d'Alger, paraissent avoir accéléré les négociations de la France et de l'Angleterre.

Une lettre particulière de Londres annonce même que le cabinet de Londres a signé avec le cabinet de Paris un traité, secret par lequel la France s'engage à laisser le commerce de l'Angleterre entièrement libre sur les côtes d'Afrique, et à permettre à une colonie anglaise de venir s'établir du côté d'Oran, en lui accordant les mêmes prérogatives qu'à une colonie française.

De longues et difficiles négociations auraient enfin amené ce résultat que le gouvernement français ne veut pas encore rendre public. Le ministre Grey voulait d'abord un abandon total du territoire barbaresque par les troupes françaises; mais M. Talleyrand a fait observer que le gouvernement français ne pourrait jamais abandonner cette colonie, sans se dépeupler entièrement, que d'ailleurs, si l'Angleterre s'en emparait ensuite, la France devrait s'y opposer de toutes ses forces, et qu'elle serait soutenue par toutes les autres puissances étrangères, qui préfèrent voir Alger entre les mains de la France qu'au pouvoir de l'Angleterre déjà si à craindre dans la Méditerranée.

La proposition qui avait été faite de céder la colonie à la Sardaigne serait moins avantageuse pour l'Angleterre; car, alors, la Sardaigne étant trop faible pour pouvoir accorder des privilèges à une puissance au préjudice des autres, toutes les nations devraient y être également favorisées, et l'Angleterre n'obtiendrait alors aucun avantage sur les autres puissances, tandis que si la France gardait ses possessions d'Afrique, elle pourrait accorder des privilèges au commerce anglais et les refuser aux autres nations.

Telles sont les considérations que M. de Talleyrand a fait valoir pour faire signer le traité secret par le ministre Grey, et ce qui porte à croire que ces renseignements sont exacts, c'est qu'une lettre d'Alger annonce qu'on attend l'arrivée de 3,000 colons anglais, soutenus par une compagnie qui aurait formé un capital de 10 millions.

Cette compagnie serait placée entre Oran et Alger et elle se gouvernerait elle-même.

— On est persuadé au Château que M. Soult est en disgrâce et qu'il ne reviendra pas au ministère.

Avant son départ il avait voulu s'opposer à ce que M. Sébastiani obtint l'intérim de la guerre, et ses efforts n'ayant pas réussi, il était déjà parti fort mécontent. Ensuite on devait lui envoyer communication de toutes les affaires importantes de son ministère, ce qui a été négligé huit jours après son départ.

Aussi on croit que M. Sébastiani ne tardera pas à être nommé ministre de la guerre, et que ce sera M. de Broglie qui aura la présidence.

— Les journaux de la capitale contiennent ce matin une lettre de M. de Solignac qui renferme des assertions importantes.

Il annonce qu'il s'occupe dans ce moment de réunir des documents et pièces officielles pour éclairer l'histoire de l'expédition portugaise. En attendant, il fait entrevoir qu'il s'était tout-à-fait opposé à l'expédition sur les côtes des Algarves qu'il regardait comme ayant été suggérée par la politique étrangère.

Enfin, cette lettre fait entendre que les menées des puissances étrangères pour engager don Pedro à retirer la charte constitutionnelle ne sont que trop véritables. Il y a déjà long-temps que le bruit avait été répandu que des agents espagnols, autrichiens et russes avaient promis à don Pedro la coopération de ces trois puissances au rétablissement de sa fille sur le trône portugais, si l'on renonçait à cette charte. Les documents que M. Solignac veut livrer à la publicité, doivent être à cet égard de la plus haute importance.

— Les nouvelles qui arrivent des frontières orientales de l'Autriche annoncent que les principautés turques sont toujours sourdement agitées par suite des menées des agents russes qui voudraient se rendre maîtres de ce pays. L'incertitude que ces plans ont fait naître à Vienne, a un peu refroidi le cabinet autrichien pour la politique russe. Il paraît que c'est par suite du peu d'harmonie qui existe maintenant entre ces deux puissances que l'empereur de Russie a presque renoncé à venir en Bohême, pour y avoir une entrevue avec les souverains d'Autriche et de Prusse.

— Tous les journaux français ont donné une relation de l'arrivée de la comtesse de Luchesi-Palli à Palerme. Voici maintenant le récit qu'en fait la *Gazette d'Augsbourg*:

Palerme, 9 juillet.

« L'intérêt que la duchesse de Berry avait inspiré dans toute l'Europe, avait fait attendre avec une sorte de curiosité son arrivée dans la ville où elle est née, arrivée qui termine jusqu'à un certain point son histoire.

« Dès le 3 juillet, on avait aperçu la corvette qui avait la duchesse à son bord. Néanmoins, la duchesse ne descendit sur le rivage que le 5 au soir, après avoir diné à bord du vaisseau, et avoir reçu la visite du comte Luchesi-Palli. En débarquant elle avait sa fille auprès d'elle, et était accompagnée de la princesse de Baulfremont et de Madame de Mesnars. Le général Bugeaud n'est point venu ici, il est parti pour la France immédiatement après avoir mis ses papiers en ordre.

« La duchesse a été reçue avec tous les honneurs dus à son rang. Une voiture royale l'attendait au port, et la conduisit au palais, où le vice-roi la reçut au pied de l'escalier. Un appartement lui fut offert dans le palais, mais à elle seule elle le refusa parce qu'elle avait loué la maison de campagne

pagne du prince Buttera, qui est près de la ville. Elle s'est néanmoins réservée un pied à terre dans le palais.
 « Le 6, il y eut grand gala à la cour, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine-mère. La duchesse se rendit au palais et reçut les dames. Elle témoigna surtout beaucoup d'attentions et de prévenances à la princesse de Campo-Franco, mère du comte de Luchesi-Palli, qui lui-même avait pris son rang parmi les autres chambellans.
 « Maintenant la duchesse de Berry vit tranquillement à la campagne avec ses courtisans et le comte de Luchesi-Palli. On la voit chaque jour à la promenade avec ce dernier et la princesse de Bausfremont. Toutefois, on pense qu'elle ne restera que peu de temps ici, et qu'elle se rendra à Prague. Le peuple n'a pris aucun intérêt à l'affaire, pas même à son arrivée. Les petites anecdotes qu'on raconte ne sont qu'un commérage de salon qui ne mérite aucune attention. »

Gribouaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Séance du 1^{er} août.)
Vol chez le roi.

Le 30 janvier dernier, plusieurs pièces d'argenterie disparurent pendant le bal que donnait Louis-Philippe aux Tuileries. Toutes les recherches faites aussitôt furent inutiles.

Le 7 février suivant, Gosselin, homme de peine de la maison du roi, accosta sur le Pont-Neuf le sieur Delaunay, lui dit qu'il avait de l'argenterie à vendre, et lui demanda s'il pourrait soit l'acheter, soit lui procurer un acheteur.

Delaunay soupçonnant qu'il s'agissait d'objets volés feignit de conduire Gosselin chez un orfèvre et le mena droit à un corps-de-garde où il le fit arrêter.

Gosselin paraissait ce matin devant les assises; déclaré par les jurés coupable de vol simple sans les circonstances aggravantes de domesticité, l'accusé a été condamné à trois ans de prison.

EXPROPRIATION FORCÉE RELATIVE AUX FORTIFICATIONS DE PARIS.
 La première chambre du tribunal civil a rendu ce matin plusieurs jugemens sur des procès entre le préfet de la Seine et divers individus propriétaires de terrains situés au tour de Paris et expropriés par les travaux des fortifications de la capitale.

Au nombre des adversaires de la préfecture de la Seine, étaient MM. Javal, frères, propriétaires d'une fabrique de toiles peintes à St-Denis, M. Orsel, M. Rouvrai et MM. Collin, propriétaires à la Villette et Aubervilliers.

Les jugemens rendus accordent des indemnités plus élevées que celles que le préfet avait offertes, et condamnent le préfet aux dépens.

Ces jugemens spécifient et prescrivent que l'expropriation a lieu à raison des fortifications commencées au tour de Paris.

Nouvelles.

On lit dans l'*Aviso* de Toulon :
 Une lettre de Paris vient de nous annoncer la destitution de l'intendant civil d'Alger, qui a soulevé toute la population de la ville et de la campagne, la joie était générale, militaires, citoyens, commerçans, planteurs, tout était en émoi. On avait conçu une foule de réjouissances qu'on a remis au prochain courrier qui doit rendre officielle la cessation de nos maux et de cette pénible agonie.

Il sera distribué ces jours-ci un programme des réjouissances qui devront avoir lieu au départ de M. Genty. Illuminations, promenades faisant suite au charivari in-folio, composé de casseroles, sifflets et autres instrumens burlesques.

Nous pouvons affirmer, parce que nous en avons eu la preuve, qu'à aucune époque, soit que la misère soit grande, soit que trois jours de fêtes consécutives ayant ralenti le travail, l'affluence n'a été aussi soutenue dans les bureaux des commissionnaires du Mont-de-Piété.

Hier, mercredi, un homme, père d'une nombreuse famille, s'est présenté inutilement au bureau de la rue Bourbon-Ville-Neuve et à un autre de la rue St-Martin. Il a fait queue pendant plus d'une heure à chacun de ces bureaux sans pouvoir y pénétrer. C'est un fait que nous pouvons affirmer.

Diverses sommes dépensées pour faire amortir les cris de : *à bas les forts!* eussent en une plus royale destination, si on les eût affectées à des dégagemens du Mont-de-Piété. Mais il y a des gens qui ont besoin de se faire un patrimoine. (*Messageur.*)

On lit dans la *Gazette de France* :
 « Un article inséré dans notre numéro du 29, a pu donner à entendre qu'un élève de l'Ecole Polytechnique, averti à plusieurs reprises et avec modération de lever son chapeau au passage de Louis-Philippe sur la place du Carrousel, s'y était refusé. Voici les faits tels qu'ils viennent de nous être rapportés par des élèves de cette école, qui nous ont prié de les rectifier dans ce sens.
 « Sans avoir reçu aucune invitation, pas plus par signe que verbalement, cet élève a vu tout-à-coup un officier de la suite du roi se retourner furieux vers lui ainsi que plusieurs généraux, et jeter à terre son chapeau en criant : *Chapeau bas! chapeau bas!* quand le roi passe!
 « Au même instant les agens de police de le saisir et les officiers de lui prodiguer de grossières injures. L'élève insulté aurait demandé réparation dès le soir s'il n'avait pas été conduit à la prison militaire. »

On assure que des élèves de l'Ecole polytechnique se sont rendus aujourd'hui chez un des officiers qui faisait partie du cortège pour lui demander une explication.

Le *Journal de Paris* prétend que presque tous les ambassadeurs étrangers ont assisté au bal de l'Hôtel-de-Ville; mais le *Moniteur* ne cite que les ambassadeurs de Danemark, de Belgique et de Grèce : ce dernier ne pouvait à coup sûr faire autrement, les 20 millions n'étant pas encore prêtés et dissipés.

M. Pozzo di Borgo n'a pas même daigné faire une réponse à l'invitation qu'il a reçue, et les ministres de toutes les cour allemandes, sans en excepter un seul, se sont également abstenus de paraître à cette fête.

L'ambassadeur de Sardaigne n'y était pas non plus, nous pouvons le garantir; nous pouvons même assurer M. le ministre des affaires étrangères, que les secrétaires et employés des différentes ambassades avaient reçu l'injonction expresse de garder pendant la fête des trois jours le plus sévère incognito. Que tout cela est misérable!

L'honorable M. de Cormenin, député du Loiret, est arrivé ce soir, par le bateau à vapeur, de Beaucourt à Marseille. La traversée a été prompte et joyeuse. Les nombreux patriotes qui accompagnaient le célèbre champion de la presse, ont fait retentir les rivages du Rhône de nos chants nationaux. (*Peuple Souverain*)

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 30 juillet. — Lucien Bonaparte est allé rendre visite hier, au comte Grey, à son hôtel de Downing-Street. (*Courier.*)

Le bruit courait hier à Londres, que les troupes de dona Maria avaient occupé Lisbonne; mais comme nous ne pouvons assigner à cette nouvelle aucune source authentique, nous nous sommes abstenus de les répéter; nous ne les rapportons aujourd'hui que pour annoncer qu'on n'y ajoute généralement aucun crédit.

Nous attendons incessamment des nouvelles du sud du Portugal et de Porto. Les dernières, en date du 8, ont laissé le duc de Palmella à Faro; celles de Porto, en date du 14 juillet, portaient que les constitutionnels se préparaient à soutenir vigoureusement l'attaque que les miguélistes, commandés par le maréchal Bourmont, devaient faire contre la ville. (*Idem.*)

Hier est mort, dans sa 71^e année de son âge M. Williams Willberforce, si connu par son zèle en faveur de l'abolition de l'esclavage des noirs. (*Idem.*)

La conférence pour les affaires de Hollande et de Belgique a de fréquentes réunions; elles font tous ses efforts pour amener cette affaire délicate à une prompt solution.

Hier soir les représentans des cinq grandes puissances se sont assemblés au foreign-office, avec MM. Van de Weyer et le général Gobelet. Cette séance a duré cinq heures et demie.

Quant aux progrès des négociations, on ne doit pas s'attendre à ce que tous les minutieux détails d'un traité de séparation puissent être réglés d'un seul trait de plume. Il faudra beaucoup d'explications et de considérations.

Nous pouvons néanmoins assurer à nos lecteurs que l'affaire de la conférence est en aussi bon train que possible. (*Idem.*)

S. M. a ordonné qu'une épée d'honneur serait offerte aux six principaux officiers de la garnison de la Pointe de Barva d'une attaque des mandingues, en septembre 1831.

M. Périer, notre consul à Brest, a été chargé de l'agréable mission de leur communiquer la généreuse approbation de S. M. qui était accompagnée de la lettre suivante de lord Palmerston :

« J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de S. M., le rapport qui m'a été transmis par le lieutenant gouverneur Roudan, au sujet de la franche et active coopération que vous lui avez prouvée en septembre 1831, lorsque la tribu de Barva attaqua la colonie de Bathurst, que vous et les soldats sous vos ordres avez aidé à défendre.

S. M. m'a donné ordre de vous offrir l'épée qui accompagne cette lettre, et qu'elle vous prie d'accepter comme un témoignage de ses sentimens que lui a inspiré le service éminent que vous avez rendu, dans cette occasion, aux autorités et aux habitans de la colonie. »

Les habitans de Bathurst ont donné à l'une de leurs forteresses le nom du commandant français (Louvain), et lui ont également voté une épée d'honneur. (*Globe.*)

Le *Galway Free Press* annonce que le comte de Bristol, l'un des ennemis les plus acharnés au culte et des rites de l'église catholique, vient d'abjurer les erreurs du protestantisme, et de se convertir au catholicisme.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Fin de la séance du 29.

Après un discours de M. Duger en faveur de la motion de M. O'Connell que nous avons publiée hier, la chambre passe au vote :

Contre la prise en considération	153
Pour	45
Majorité contre la motion de M. O'Connell	108

M. O'Connell demande aussitôt que les étrangers repaissent dans les galeries, que la salle soit évacuée par eux, et que la discussion ait lieu à huit-clos.

Nous apprenons que le bill d'abolition de l'esclavage a été discuté en comité jusque passé minuit, et que le comte siège encore aujourd'hui pour entendre le rapport.

La chambre s'est occupée ensuite de quelques bills d'un intérêt local, toutefois le bill des ministres (Ecosse) a été renvoyé à 8 mois. La chambre s'est ajournée à une heure et demie du matin. (*Courier.*)

CHAMBRE DES LORDS.

Séance du 30 juillet 1833.

Le marquis de Londonderry déclare qu'il a pris connaissance de la seule pièce relative au blocus des ports portugais qui ait été déposée sur la table de la chambre pour faire droit à sa requête, et il ajoute que ce document lui a paru si peu clair et si peu satisfaisant, qu'il se voit forcé de demander à cet égard de nouvelles explications au ministre.

Cette question du Portugal, dit l'orateur, est d'un si haut intérêt en particulier, que je n'ai pas besoin, j'aime à le croire, de réclamer l'indulgence de VV. SS. pour ma persistance à appeler sur ce sujet l'attention de la chambre.

Quant à moi, je croirais manquer à mon devoir comme pair d'Angleterre, si je n'étais la voix pour protester contre la conduite tenue par le gouvernement actuel vis-à-vis notre plus ancien allié. Cette conduite, il faut le dire, a été éminemment contraire à la justice. (Ecoutez! écoutez!)

En effet, le noble comte Grey ne saurait nier que don Miguel ne soit aussi bien roi de Portugal par la volonté du peuple que Louis-Philippe, roi des Français.

Je reviens à l'affaire de la notification du blocus des ports portugais au nom d'une prétendue régence de Portugal; et quoi qu'en ait dit le premier ministre, je persiste à dire qu'on a violé dans cette circonstance toutes les lois du droit des gens. Ainsi un illustre publiciste, dont on ne saurait révoquer en doute l'autorité, sir William Scott, déclare que pour qu'un blocus puisse être notifié aux autres puissances étrangères, il faut qu'il soit établi de fait, et pour qu'il soit établi de fait, ajoute-t-il, il faut que la puissance qui l'impose soit assez forte par mer pour bloquer complètement les ports en question.

Je le demande, ces conditions ont-elles été remplies par le blocus de Mylord Palmerston? J'ai entre les mains la lettre du chevalier de Lima à lord Palmerston, en vertu de laquelle, dit-on, notre secrétaire au département des affaires étrangères s'est cru suffisamment autorisé à notifier le blocus. La chambre me permettra de lui en donner lecture.

Vous l'avez entendu, Mylords, poursuit l'orateur, on parle dans cette lettre de la gloire que la victoire navale de Carlos au Ponza a fait rejaillir sur les deux nations de Portugal et d'Angleterre, comme si la nation anglaise pouvait être le moins du monde intéressée aux exploits d'une pareille troupe de flibustiers. (On rit.) Vous avez pu également remarquer qu'on déclare dans cette lettre que l'intention de Napier était de bloquer le port de Lisbonne. Or, Mylord Palmerston est allé plus loin de sa propre autorité, car sa notification comprend tous les autres ports de Portugal.

Le comte Grey, interrompant: La lettre parle du blocus de tous les ports portugais en général.

Le marquis de Londonderry: Le ministre est dans l'erreur; on se borne à y faire mention de la probabilité d'un pareil événement. (Ecoutez!)

Ici l'orateur donne lecture de divers documents pour prouver que le gouvernement anglais est loin de s'être montré impartial dans la question du blocus de Lisbonne et de Porto. Il saisit également cette occasion pour exprimer le regret qu'un membre de cette chambre, le duc de Sussex (frère du roi), ait cru devoir prendre part à un meeting ayant pour objet d'accorder une marque de distinction à un officier de marine anglaise (le capitaine Napier) pour avoir forfait aux lois de son pays.

Le noble marquis termine en demandant copie de la lettre adressée le 15 juillet dernier au vicomte Palmerston, par le marquis de Lima, ainsi que de toutes les communications que le gouvernement aurait pu recevoir de la part de ses agens ou de ses consuls en Portugal, et des capitaines des navires en station dans ces parages.

Le comte Grey soutient que la notification du blocus des ports portugais est tout-à-fait régulière; l'administration, dit-il, s'est strictement conformée aux précédens en pareille matière; en effet, la chambre n'a qu'à se rappeler la marche suivie par nos devanciers relativement au blocus des forts américains par l'Espagne, et au blocus de Funchal, capitale de l'île de Madère, par l'escadre constitutionnelle, et elle se convaincra que nous sommes à l'abri de tous reproches. On a prétendu que les bâtimens du capitaine Napier avaient trop souffert dans le dernier combat pour tenir la mer et bloquer réellement les ports portugais; je ferai observer à la chambre que cette assertion est démentie par les faits: car l'escadre de don Miguel s'étant rendue après avoir seulement lâché quelques bordées, il est impossible que la flotille constitutionnelle ait été gravement endommagée. Il ne faut pas oublier en outre que cette dernière se trouve maintenant renforcée de tous les bâtimens miguélistes capturés par elle.

Le duc de Wellington reconnaît que, puisque l'administration avait été officiellement informée d'un projet de blocus, il était de son devoir d'en donner avis au commerce et de ne pas attendre pour cela que des bâtimens eussent été capturés; mais il soutient que ce blocus n'est qu'une moquerie, attendu qu'il est impossible que Napier, avec sa flotille, même renforcée du vaisseau de 74 et des deux frégates prises aux Miguélistes, puisse bloquer efficacement tout le littoral du Portugal.

Après quelques autres observations, le marquis de Londonderry consent à ajourner sa motion, afin de laisser au comte Grey le temps d'examiner s'il peut satisfaire à la demande qui en est l'objet.

Le comte Grey propose ensuite la troisième lecture du bill de réforme pour l'église d'Irlande.

Le comte d'Eldon prenait la parole pour s'y opposer lorsqu'a eu lieu le départ du courrier.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Dans la première partie de la séance la discussion a continué sur le bill ayant pour objet l'émancipation des esclaves dans les colonies.

On en était à la 25^e clause, celle relative à une indemnité à allouer aux propriétaires d'esclaves pour les dédommager de la perte que leur causera l'émancipation des noirs.

Le montant de cette indemnité est laissé en blanc et doit être fixé par la chambre.

Le gouvernement propose de le porter à 20 millions de liv. sterl. (500 millions de fr.)

Cette clause a rencontré une très-vive opposition. Plusieurs orateurs se sont appuyés principalement pour la rejeter sur la détresse actuelle du peuple et sur l'impossibilité de lui faire supporter une nouvelle charge dans le seul but d'enrichir des colons déjà gorgés d'or.

Lord Althorp a déclaré que l'intention du gouvernement était de se procurer cette somme de 20 millions par une augmentation de taxe sur les produits des colonies.

La discussion ayant été très-vive et très-prolongée, la chambre s'est séparée, suivant son usage, à trois heures, sans avoir été aux voix.

Les débats continueront demain au commencement de la séance.

A cinq heures la séance est reprise.

Lord Holbuck prend la parole pour présenter sa motion ayant pour objet de demander que la chambre s'occupe le plus tôt possible des moyens d'établir un bon système d'éducation nationale.

Après avoir fait ressortir tous les avantages de l'éducation pour le peuple, l'orateur se plaint de la négligence inconcevable à cet égard des gouvernans qui se sont succédé en Angleterre. Il cite comme exemple contraire ce qui se passe dans les autres contrées, et notamment en Prusse et en France.

En France, dit-il, ce pays si éclairé, on vient de publier une loi à l'effet d'établir pour toutes les classes du peuple, un système général d'éducation. Le gouvernement français avait en vue d'envoyer en Prusse, où l'éducation publique est le plus perfectionnée, un des hommes les plus éminens et un des plus grands philosophes dont s'honore la France (M. Cousin), afin de s'entourer à ce sujet de toutes les lumières désirables. C'est là une conduite digne d'être citée comme modèle au gouvernement anglais.

Lord Althorp répond que bien loin que l'administration actuelle ait négligé l'éducation du peuple, elle a au contraire fait tous ses efforts pour faire pénétrer les lumières jusque dans les dernières classes de la société.

L'orateur rappelle les diverses améliorations qui ont déjà eu lieu à cet égard et les distributions de livres élémentaires faites au peuple aux frais du gouvernement. Il déclare qu'on s'occupe en ce moment même de nouveaux projets d'amélioration, et il invite en conséquence le préopinant à retirer sa motion qui ne pourrait qu'entraver les efforts de l'administration.

Cette discussion n'était pas terminée au départ du courrier.

On lit dans le *Sun* :

UNION-HALL. — Hier, comparaisant devant le magistrat un jeune garçon de 14 ans, George Hynam. La prévention suivante pesait sur lui: le prisonnier était garçon de peine dans l'établissement de M. Topliz, manufacturier de tabac dans le bourg; on s'aperçut un jour qu'il manquait aux paquets une certaine quantité de cigares; des pièces de conviction, trouvées en la possession du jeune garçon, servirent à faire connaître le coupable qui avoua avoir volé. Le magistrat lui ayant demandé ce qu'il avait fait des objets volés: Parbleu, mon magistrat, répondit-il, j'ai fumé.

Le magistrat avec étonnement: Quoi! un gamin de votre âge fume des cigares?

J'aime le tabac, n'en déplaise à votre révérence.

Le magistrat: C'est vraiment un usage bien ridicule que celui des garçons qui se promènent dans nos principales rues, un cigare à la bouche, envoyant de droite et de gauche des bouffées de fumée au nez des promeneurs, et surtout des promeneurs à qui déplaît fort ce genre de parfum.

Le magistrat demande alors à la mère du délinquant lequel elle aime le mieux de voir son fils enfermé dans la geôle, ou recevoir le fouet derrière le tribunal?

Le prisonnier, entendant ce dont il était question, cherche à

fuir tout effrayé, en criant : Pour l'amour de Dieu, mon bon seigneur, ne me fouettez pas, et je vous promets de ne plus jamais de ma vie fumer un seul cigare.

La mère déclare qu'elle croit que le fouet sera plus utile à son fils que de l'envoyer en prison, où il trouverait une société cent fois pire que lui. Dans tous les cas, ce châtiment, dit-elle, lui fera passer l'envie de fumer les cigares de son maître.

Le garçon alors est pris et conduit dans la cour, où une bonne correction lui est administrée; puis, ramené en présence du magistrat, il y reçoit une bonne leçon et est renvoyé de la plainte.

Pause. — Berlin 22 juillet. — Il paraît que le complot contre la vie de S. M. l'empereur était depuis long-temps connu par les autorités; du moins les conseillers municipaux sur la frontière de la Pologne, avaient-ils entre les mains même avant la foire de Silésie, une liste de gens suspects qu'ils devaient surveiller.

On dit que plusieurs centaines de personnes étaient impliquées dans le complot. (Mercure de Souabe.)

A dater du 26 juillet 1833,

LES PAQUEBOTS A VAPEUR Du Rhône

Partiront à 5 heures du matin de la chaussée Perrache, les jours PAIRS du mois de juillet et les jours IMPAIRS du mois d'août.

PRIX DES PLACES :

Pour AVIGNON, premières, 30 f.; secondes, 20 f. S'adresser quai de Retz, n° 42. (2027 6)

LIBRAIRIE.

A l'Imprimerie de L. BOITEL, quai St-Antoine, 36, et chez tous les Marchands de Nouveautés :

LA PREMIÈRE LIVRAISON DE

LYON VU DE FOURVIÈRES,

ESQUISSES PHYSIQUES, MORALES ET HISTORIQUES.

Avec Vignettes et Lithographies.

Prix : 1 f. 25 c. la livraison pour les souscripteurs.

Les cent premiers souscripteurs jouiront d'un exemplaire sur papier vélin satiné. Au 1^{er} septembre le prix de la livraison sera de 1 f. 75 c. pour les non-souscripteurs.

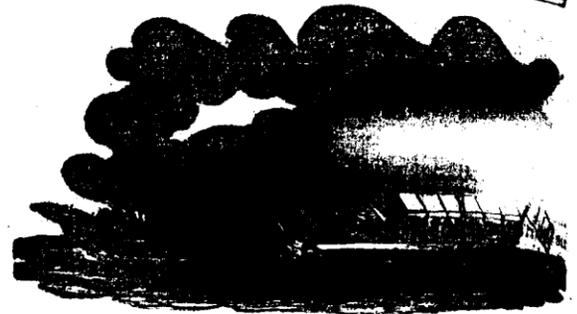
Cet ouvrage paraîtra par livraison de mois en mois, et formera un fort volume in-8° au mois de décembre 1833.

Sommaire de la 1^{re} livraison.

Lettre à l'Éditeur; Anselme Petetin. Notre-Dame-de-Fourvières; François-Zénon Collombet. Lyon vu de Fourvières; L.-A. Berthaud. Fourvières vu de Lyon; Ernest Falconnet. Le Père Thomas; Léon Boitel.

Lithographies.

Vue du coteau de Fourvières; Fonville. Portrait du père Thomas; Jacquand.



PAQUEBOTS A VAPEUR sur la méditerranée.

Le public est prévenu qu'il n'a été établie aucune quarantaine dans les ports où touchent les Paquebots de Marseille à Naples. Ce trajet s'effectue, comme par le passé, sans aucun inconvénient pour les voyageurs.

Les départs, tant de Marseille que de Naples, ont toujours lieu les 10, 20 et dernier jour de chaque mois.

S'adresser à MM. Th. et Aug. Bazin, armateurs à Marseille. (2069 3)

ANNONCES JUDICIAIRES..

(2093) Le lundi cinq août courant, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI des Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets mobiliers saisis, consistant en rideaux, chaises, piano, tables, glaces, table de jeu, secrétaire, lit, matelas, draps, couvertures, etc. : le tout au comptant.

(2092) Le mardi six août courant, à neuf heures du matin, sur la place de Roanne, et par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets mobiliers saisis, consistant en table, garde-manger, chaises, miroirs, poêle fonte, marmites, et différents autres objets; le tout au comptant.

ANNONCES DIVERSES.

(2019 3) Mardi, vingt août mil huit cent trente trois, à onze heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. Bruyn, notaire à Lyon, place de l'Herberie, n° 2, sur la mise à prix de trente mille francs, à la vente définitive et sans remise, d'une belle maison et d'un grand bâtiment situés au faubourg de Bresse, près la chapelle St-Clair, sur la route de Lyon à Strasbourg; la maison a rez-de-chaussée, trois étages et greniers. Ces bâtiments sont de construction récente: les baux actuels ont été faits dans les derniers jours de 1831; ils présentent un revenu de 3,200 fr. susceptible d'être augmenté d'un tiers. S'adresser à M. Bruyn, notaire, dépositaire des titres de propriété, chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication.

(2094) Le mercredi vingt-un août mil huit cent trente-trois, à onze heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e Bruyn, notaire à Lyon, place de l'Herberie, n° 2, sur la mise à prix de 100,000 f., en totalité ou en deux lots, à la vente aux enchères par licitation entre majeurs, à laquelle les étrangers seront admis, d'une très-belle maison, sise à Lyon, à l'angle de la place St-Clair et du quai d'Occident, près le pont d'Ainay.

Cette maison a quatre façades, et se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol, de quatre étages, de mansardes et greniers sous la pente du toit.

S'adresser, pour connaître le cahier des charges, audit M^e Bruyn, notaire, dépositaire des plans et des titres de propriété.

(2087) VENTE AUX ENCHÈRES

OU A L'AMIABLE, D'une propriété située aux Charpennes, quartier de la Cour.

Cette propriété consiste en deux corps de bâtiment avec jardin, cour et puits, et en un tènement de fonds clos de murs, cultivé en terre à blé, jardin et vigne, de la contenance de 90 ares 65 centiares, soit 7 bichères ancienne mesure lyonnaise.

Elle sera vendue en bloc ou en trois lots composés, le premier: d'un des corps de bâtiments et de la partie du jardin qui se trouve derrière; le second, de l'autre corps de bâtiments et de l'autre partie du jardin; et le troisième, du clos. La cour et le puits resteront communs aux trois lots.

La vente aura lieu le 27 août courant, à dix heures du matin, pardevant M^e Laforest, notaire à Lyon, et en son étude, sise en cette ville, rue de la Barre, n° 2.

S'adresser à M^e Laforest, dépositaire du cahier des charges, et qui pourra traiter de gré à gré.

(2088)

VENTE,

POUR CAUSE DE CESSATION DE COMMERCE, De tout le matériel du fonds de café du Dieu Mars, situé aux Brotteaux, la dernière maison à gauche du cours Morand, n° 8.

Le lundi dix-neuf août mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin et jours suivants, dans le domicile ci-dessus désigné, il sera procédé, par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs, à la vente aux enchères et en détail de tout le matériel du fonds de café du Dieu Mars;

Lequel se compose de 22 grands tableaux peints sur toile, représentant les différentes batailles de l'empire, 2 grands cadres en bois doré pour recevoir lesdits tableaux à tour de rechange; 46 morceaux de glace de plusieurs dimensions, depuis 40-37 jusqu'à 20-16, toutes glaces de Paris, première qualité; 22 colonnes fer-blanc, vernies, avec chapiteaux dorés, les bases en plomb aussi dorées, deux tableaux de paysage; un comptoir à dessus de marbre et son fauteuil en velours cramoisi, jardinière en tôle vernie et dorée, garnie de ses carafes; bras, écritoire et tronc en bronze doré; tables carrées et rondes à dessus de marbre, les rondes leurs pieds en fer et à vis, plusieurs banquettes en crin noir, 125 tabourets bois et paille, une tente en coutil en très-bon état et sur mécanisme, bancs de café en bois dur verni, plusieurs tables en noyer, un poêle en fonte sur dessus en cuivre, un calorifère en fonte avec ses tuyaux, pendules à sonnerie de Wébel, quatre tableaux avec portraits de généraux peints à l'huile, plateaux en émail et en tôle vernis, cafetières de diverses grandeurs pour le café, chocolatières et rafraichissoirs, le tout en fer-blanc; 800 cruches à bière, 325 bouteilles verre noir, dont une grandpartie en verre piqué; 150 verres à bière et à liqueur, plusieurs carafes, le tout verre blanc; tasses à café, tasses à déjeuner avec leurs soucoupes et bols en porcelaine; plusieurs quinquets, lampes en bronze, transparent et lampes portatives, balances, poissonnière, bassine, robinets, casserole et bain-marie, le tout en cuivre; un mortier en pierre et son pilon en bois, assiettes et vaisselle en faïence, plusieurs placards en sapin, bois de lits, garde-paille, plusieurs matelas, couvertures, traversins, rideaux de croisées en mousseline et calicot, linge de table et de cuisine, ustensiles de café et une grande quantité d'autres objets.

(2037 6) A vendre. — Un office d'huissier à Vienne. On donnera toutes les facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Ponsard, avoué à Vienne.

(2036 4) A vendre. — Bel établissement de bains.

S'adresser à M. Sigaud, pharmacien, place St-Vincent.

(2089) Un huissier de St-Etienne (Loire), demande un clerc ayant quelques capacités. S'adresser à M. Barange, huissier à Lyon, place Montazet.

(2047 5) Dépôt d'outils de graveur, place St-Nizier, n. 5.

(2060 3) Le magasin des Deux-Jumeaux ayant encore une grande quantité d'habillements d'été, offre 10 p. 0/10 au dessous du cours tels que gilets, redingotes, vestes ou pantalons dont une forte partie de ces derniers en lasting, poil de chèvre, pointillé ou quadrillé laine, convenable pour la saison d'automne, à 6 f., très-bien confectionnés.

HOTEL DE LA CORNEMUSE,

Rue des Quatre-Chapeaux.

(2083 2) M. AUGÉ, propriétaire de l'hôtel de la Cornemuse, a l'honneur de prévenir le

public qu'il vient de remettre cet hôtel entièrement à neuf; MM. les voyageurs y trouveront des chambres propres et commodes une table d'hôte de deux heures à quatre, ainsi que les soins et l'activité qui ont fait la renommée de cet hôtel.

M. AUGÉ se charge de fournir, dans cette ville, les repas qui lui seront commandés. Il y a dans l'hôtel plusieurs salles à manger dont une entr'autres extrêmement vaste et convenable pour les repas de corps. Le tout à des prix modérés. Il tient pension bourgeoise.

(2090) M. Antoine TERRASSE, scieur de long, rue du Grand-Port, n° 2, chez Mad. veuve Brun, à la Guillotière, a été guéri d'une gangrène profonde du membre, sans opération ni amputation, par les soins du docteur BAILLY, rue du Plat, n° 3, à Lyon.

Avis Intéressant.

LE SEUL DÉPOT A LYON, Des COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris. Précédemment place des Célestins, est maintenant place Bellecour, n. 9, au rez-de-chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel: on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7^o L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix: six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon.) (1120 31)

Maladies Secrètes et cutanées.

SIROP DEPURATO-LAXATIF de Séné*,

Publié par ordre exprès du gouvernement,

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blan-

ches des Femmes, etc, etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) (1957 11)

MALADIES SECRÈTES Et de la Peau.

Le Sirop Concentré de Salsepareille est le plus puissant dépuratif végétal qu'on puisse employer pour la guérison prompte et radicale des dartres et gales anciennes, des fleurs blanches, des écoulements récents ou invétérés, des syphilis nouvelles ou dégénérées, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang, annoncées par des boutons, rougeurs, démangeaisons, etc.

Se vend avec une brochure de 12 pages in-12, qu'on peut se procurer gratis à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 32.

A Marseille, chez M. Brun, pharmacien, rue Vacon, n° 45.

A Rive-de-Gier, chez M. Bal, pharmacien, vis-à-vis le pont.

Et dans toutes les principales villes. (On fait des envois.) (2091)

DIRECTION DE M. DEGUERRY.

CIRQUE OLYMPIQUE

DES BROTTTEAUX,

A gauche de l'allée Morand.

Grande lutte extraordinaire donnée par MM. les Athlètes les plus forts du département du Rhône, auxquels sera réuni M. Turin, dit Sans-Pareil, du Midi, habitant cette ville depuis plusieurs années, ses engagements étant expirés avec M. Esbrayat; il luttera de concert avec les athlètes du département contre les plus forts amateurs qui viendront tout exprès de Givors et de Trévoux. M. Rousset, boucher à la Croix-Rousse, qui, les années précédentes, s'est distingué en luttant contre les Athlètes du Midi, luttera aussi comme amateur.

L'affiche du jour donnera le détail des noms.

Cette brillante lutte aura lieu aujourd'hui dimanche 4 août, à 5 heures 1/2 précises de l'après-midi. (2085 2)

Spectacles du 4 août.

GRAND-THÉÂTRE.

Lucrèce Borgia, drame. — Le Concert à la Cour, opéra.

CÉLESTINS.

Vive le Divorce, vaud. — Dix Ans de la Vie d'une Femme, drame — M. Chapolard, vaud.

BOURSE DE PARIS du 1^{er} août.

Cinq p. 0/10	104f 20	104f 35	104f 20	104f 35
— fin courant	104f 65	104f 70	104f 65	104f 70
Empr. 1831	"	"	"	"
Quat. p. 0/10	94f 50			
Trois p. 0/10	76f 75	76f 95	76f 70	76f 95
— fin courant	77f 10	77f 30	77f 5	77f 25

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.